

Explications relatives à la preuve de qualité des formations selon l'OLED

Date:	27 juillet 2023
Auteur:	patrik.geisselhardt@swissrecycling.ch / 078 892 90 00
Informations complémentaires:	<ul style="list-style-type: none">• Modèle d'auto-évaluation d'AQ comme instrument de travail et• Modèle de rapport d'AQ• www.dechet-matiere-premiere.ch/

1 Introduction à la gestion de la qualité

Une preuve de l'assurance qualité (AQ) est la condition préalable pour que le comité de pilotage Cercle déchets et l'OrTra Gestion des déchets et des matières premières reconnaissent une formation.

Un modèle d'auto-évaluation et un modèle de rapport indiquent l'option de mise en œuvre et les aspects essentiels de l'AQ. Bien entendu, d'autres formes de mise en œuvre de l'AQ sont possibles. Le collège d'expert·e·s Qualité règle les points de l'assurance qualité, tels que la périodicité des rapports et la procédure en cas de nouvelles formations ou formations continues.

La liste des formations reconnues n'est pas exhaustive et n'est donc pas exclusive (sur ce point, voir Accord sectoriel, chap. 3.1). La preuve de la compétence technique au niveau de l'entreprise peut également être obtenue par d'autres formations, par l'expérience dans le métier ou par des instructions internes. Pour obtenir plus d'informations et les modèles à jour, consultez:

www.dechet-matiere-premiere.ch/accord-sectoriel

2 Processus de reconnaissance et d'escalade

Le [processus de reconnaissance](#) par le comité de pilotage peut être consulté sur le site Internet. Le collège d'expert·e·s Qualité de l'OrTra Gestion des déchets et des matières premières examine régulièrement, lors de ses réunions, la preuve d'AQ des formations reconnues. La preuve de l'AQ doit en principe être suivie chaque année à l'intention du collège d'expert·e·s.

Le collège d'expert·e·s établit une liste sur cette base et note la date à laquelle la preuve de l'AQ a été discutée pour la dernière fois au sein du collège d'expert·e·s (au moins tous les 2 ans). Le collège d'expert·e·s ne met pas uniquement l'accent sur la preuve de l'AQ mais aussi sur l'apprentissage mutuel et l'amélioration des formations. Tous les fournisseurs de formations sont donc invités à participer au collège d'expert·e·s.

La liste des formations/formations continues reconnues est la suivante:

Statut et niveau d'escalade:

OBJET	DÉTAILS
Vert	Rapports d'AQ disponibles par écrit (une fois par an, voire après chaque mise en œuvre). → Aucun besoin d'agir, la formation reste/figure sur la liste des formations reconnues.
Orange	Le rapport d'AQ fait défaut ou est lacunaire ou les réactions des participant·e·s/intervenant·e·s sont majoritairement négatives. → Des mesures à mettre en œuvre doivent être définies. La formation reste en orange sur la liste jusqu'à la prochaine mise en œuvre. Si les défauts ne sont pas corrigés l'année suivante, elle passe au niveau rouge.
Rouge	En raison de la phase orange, aucune mesure n'a été mise en œuvre, ou du moins pas suffisamment. → La formation ne figure pas sur la liste, ou son retrait est recommandé à l'attention du Comité de l'OrTra (ce dernier fait à son tour la recommandation au comité de pilotage).

Rôle du collège d'expert·e·s Qualité de l'OrTra Gestion des déchets et des matières premières

Le collège d'expert·e·s Qualité est un comité de l'OrTra Gestion des déchets et des matières premières. Il fait des propositions à l'intention du Comité concernant l'AQ des différentes formations reconnues ou à reconnaître. L'avis et la recommandation du collège d'expert·e·s sont consignés (y compris le scrutin). De son côté, le Comité recommande au comité de pilotage la liste des formations reconnues.

Pour la phase rouge, un droit d'information écrit ou oral est accordé au fournisseur de cours correspondant au sein du comité de pilotage. C'est le comité de pilotage qui prend la décision finale. Le fournisseur de cours concerné peut à tout moment lancer une demande de reconsidération. Cette demande peut être soumise directement au comité de pilotage ou via le groupe spécialisé. Elle doit être étayée par des preuves d'AQ correspondantes.